

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHATEAUROUX - 3601 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 27/11/2025 - 3705 - 2004 B 00062 - 452 520 299 - 36 IMMOBILIER
CONSEIL

①

BILAN SIMPLIFIÉ

Certifié conforme

N° 2033A - 2025

Néant ☐

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

27 NOV. 2025

36000 CHATEAUROUX

Désignation de l'entreprise		ardentes immobilier		
Adresse de l'entreprise		41 AVENUE DE VERDUN 36120 ARDENTES		
SIRET		45252029900028		
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	Durée de l'exercice précédent * 12	
			Exercice N clos le 31/12/2024	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	
		1	2	
			3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010	012	
		Autres * 014	016	
	Immobilisations corporelles *	028	120000 030 26250	
	Immobilisations financières * (1)	040	400 042 400	
	Total I (5)	044	120400 048 26250 94150	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052
		Marchandises *	060	062
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070
		Autres * (3)	072	12356 074 12356
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084	38502 086 38502	
	Charges constatées d'avance *	092	094	
	Total II	096	50858 098 50858	
	Total général (I + II)	110	171258 112 26250 145008	
PASSIF		Exercice N NET		
		1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	7650	
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	765	
	Réserves réglementées *	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	132	
	Report à nouveau	134	4725	
	Résultat de l'exercice	136	2555	
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	15695	
Provisions pour risques et charges		Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	63787	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1687	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	13900 172 14350	
	Comptes courants d'associés	173	49489	
	Autres dettes	175		
	Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	129313		
Total général (I + II + III)		180	145008	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an 195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * 182 120400	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

③

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		Immobilière																																																																																																																																										
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice																																																																																																																																								
ACTIF IMMOBILISÉ																																																																																																																																														
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406																																																																																																																																									
	Autres	410	412	414	416																																																																																																																																									
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426																																																																																																																																									
	Constructions	430	100000 432	100000 434	436	100000																																																																																																																																								
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	442	444	446																																																																																																																																									
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452	454	456																																																																																																																																									
	Matériel de transport	460	35822 462	20000 464	466	20000																																																																																																																																								
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476																																																																																																																																									
	Immobilisations financières	480	400 482	400 484	486	400																																																																																																																																								
TOTAL		490	136222 492	120400 494	496	120400																																																																																																																																								
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : de l'exercice	Diminutions : dotations amortissements aux éléments sortis de l'actif à la fin de l'exercice et reprises	Montant des amortissements afférents à la fin de l'exercice	Montant des amortissements																																																																																																																																								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																																																																																																																																														
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495	497	498	499																																																																																																																																									
	Autres immobilisations incorporelles	500	502	504	506																																																																																																																																									
	Terrains	510	512	514	516																																																																																																																																									
	Constructions	520	19583 522	19583 524	526	19583																																																																																																																																								
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	532	534	536																																																																																																																																									
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546																																																																																																																																									
	Matériel de transport	550	6667 552	6667 554	556	6667																																																																																																																																								
Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566																																																																																																																																										
TOTAL		570	26250 572	26250 574	576	26250																																																																																																																																								
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 10 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																																														
Nature des immobilisations cédées : 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé																																																																																																																																														
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Valeur d'actif *</th> <th>Amortissements *</th> <th>Valeur résiduelle</th> <th>Prix de cession *</th> <th colspan="3">Plus ou moins-values</th> </tr> <tr> <th colspan="2"></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th>Court terme *</th> <th colspan="2">Long terme</th> </tr> <tr> <th>①</th> <th>②</th> <th>③</th> <th>④</th> <th>⑤</th> <th>19 % ⑥</th> <th>15 % ou 12,8 % ⑦</th> <th>0 % ⑧</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>2</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>3</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>4</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>5</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>6</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>7</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>8</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>9</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>10</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Total</td> <td>578</td> <td>580</td> <td>582</td> <td>584</td> <td>586</td> <td>581</td> <td>587</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Plus-values taxables à 19 % (1)</td> <td>579</td> <td></td> <td>Régularisations</td> <td>590</td> <td>583</td> <td>589</td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>596</td> <td>585</td> <td>595</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>597</td> <td>599</td> </tr> </tbody> </table>							Valeur d'actif *		Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								Court terme *	Long terme		①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	1								2								3								4								5								6								7								8								9								10								Total	578	580	582	584	586	581	587	Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	589	TOTAL					596	585	595							597	599
Valeur d'actif *		Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																																																																																																																																									
					Court terme *	Long terme																																																																																																																																								
①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧																																																																																																																																							
1																																																																																																																																														
2																																																																																																																																														
3																																																																																																																																														
4																																																																																																																																														
5																																																																																																																																														
6																																																																																																																																														
7																																																																																																																																														
8																																																																																																																																														
9																																																																																																																																														
10																																																																																																																																														
Total	578	580	582	584	586	581	587																																																																																																																																							
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	589																																																																																																																																							
TOTAL					596	585	595																																																																																																																																							
						597	599																																																																																																																																							

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		ardentes immobilier	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	608
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et en cours	650	652	654	658
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
	Dotations	Reprises			
Fonds commercial	681	683	1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Immobilisations incorporelles	700	705	2		
Terrains	710	715	3		
Constructions	720	725	4		
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	5		
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	6		
Matériel de transport	750	755	7		
Autres immobilisations corporelles	760	765			
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780		
II DÉFICITS REPORTABLES					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis			
Nombre d'opérations sur l'exercice en		982 Ter			
Déficits imputés		983			
Déficits reportables		984			
Déficits de l'exercice		860			
Total des déficits restant à reporter		870			
III DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 164 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 164 bis du CGI)	325	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
N° du centre de gestion agréé		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380	
Montant de la TVA collectée				388	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				374 13400	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				378 1154	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				399	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				398	
				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupement de personnes de droit ou de fait détenant
directement au moins 10% du capital de la société)

EXERCICE CLOS LE : 2024-12-31

N° SIRET : 45252029900028

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : ardentes immobilier

ADRESSE (voie) : 41 avenue de verdun

CODE POSTAL : 36120

VILLE : ARDENTES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	97
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	97

I CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

II CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Nom de famille : PASSILLY

Nom d'usage :

Naissance : 15/07/1962

Adresse : 52 RUE DE L'NDRE
36000 CHATEAUROUX

N° Département : 62000

Commune : HENIN LIETARD

Pays : FR

Prénom(s) : GUILLAUME

% de détention : 97.00

Nb de parts ou actions : 97

Pays : FR

Formulaire à déposer
en double exemplaireFormulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Toujours à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-D B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
ardentes Immobilier			41 AVENUE DE VERDUN		
SIRET	4525202900028		38120 ARDENTES		
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
			SIRET		
B ACTIVITÉ					
Activités exercées			AGENCE IMMOBILIERE		
			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	3005	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Autres dispositifs	
France ruralités revitalisation FRR, 44 quinquies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé		
			MACOMPTA.FR - www.macompta.fr		
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
CGA/OMGA			Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date :		
			Lieu :		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire :		
			Signature :		
Examen de conformité fiscale (ECF)			Prestataire :		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d			
Montant des distributions							e			
autres que celles							f			
visées en (a), (b), (c) et							g			
(d) ci-dessus (3)							h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j			
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)			
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants (1)		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit. (2)	Année au cours de laquelle le versement a été effectué (3)	Montant des sommes versées :						
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits (4)	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
					Indemnités forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Indemnités forfaitaires (7)	Remboursements (8)		
I DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
RÉMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %						
								0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice						
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice						
				MVLT restant à reporter						
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE

L'an deux mille vingt cinq le 30 juin à 10 heures,
les associés de la société 36 IMMOBILIER CONSEIL, société à responsabilité limitée
au capital de 7650 euros dont le siège social est à Ardenes(36120), 41, avenue de Verdun
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Châteauroux sous le numéro
452 520 299, se sont réunis au dit siège social sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Mr Guillaume PASSILLY.

Le président constate que sont présents ou représentés en vertu d'un pouvoir spécial :

Mr Guillaume PASSILLY, propriétaire de 97 parts,
Mme Juliette PASSILLY, propriétaire de 1 part.

Le président déclare alors que l'assemblée, régulièrement constituée, peut valablement
délibérer et prendre ses décisions.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour
suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- Affectation du résultat.
- Quitus à la gérance.

Lecture est donnée du rapport de la gérance.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés propose d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice
de 2555,68 € en report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

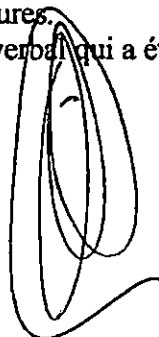
TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés donne quitus à la gérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et
tous les associés présents.



*Certifié
conforme*